COMMUNE D'AMURE
79210 AMURE
Tel : 05.49.35.04.95
Fax : 05.49.35.05.06

CR 02 -2019

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 02 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 02 avril, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal d' AMURE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'AMURE, sous la présidence de Monsieur Marcel MOINARD, Maire.
Présents : MOINARD Marcel, MICHAUD Loïc, HERAULT Francette, GEANT Thierry, COMINET Lydiane, REIGNIER Bernard, BROSSARD Vincent, GAUDIN Gilles, QUEIROS Catherine
Absente excusée : GATARD Annie,
Pouvoir: GATARD Annie à MOINARD Marcel

Comptes administratifs, affectations de résultats et budgets primitifs

COMMUNE

RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF

- Dépenses de fonctionnement :	223 027,94 €
- Recettes de fonctionnement :	282 888,35 €
- Excédent reporté:	279 317,02 €
- Excédent de fonctionnement 2018:	59 860,41 €
- Résultat de clôture :	**339 177,43 €**
- Dépenses d'investissement :	53 169,02 €
- Recettes d'investissement :	46 247,69 €
- Déficit antérieur:	29 110,53 €
- Déficit d'investissement 2018:	6 921,33 €
- Résultat de clôture :	**- 36 031,86 €**
- Restes à réaliser dépenses :	**34 000,00 €**
- Restes à réaliser recettes :	**0,00 €**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

- Dépenses de fonctionnement :	**504 073,20 €**
- Recettes de fonctionnement :	**504 073,20 €**
- Dépenses d'investissement :	**290 834,04 €**
- Recettes d'investissement :	**290 834,04 €**

LOTISSEMENT

RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF

- Dépenses de fonctionnement :	182 442,70 €
- Recettes de fonctionnement :	184 883,11 €
- Excédent de fonctionnement 2018:	2 440,41 €
- Excédent reporté :	122 635,72 €
- Résultat de clôture :	**125 076,13 €**
- Dépenses d'investissement :	188 062,77 €
- Recettes d'investissement :	179 813,52 €
- Déficit d'investissement 2018 :	- 8 249,25 €
- Déficit reporté:	- 150 470,71 €
- Résultat de clôture :	**- 158 719,96 €**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

- Dépenses de fonctionnement :	320 075,31 €
- Recettes de fonctionnement :	320 075,31 €
- Dépenses d'investissement :	307 274,58 €
- Recettes d'investissement :	307 274,58 €

<u>ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE</u>

RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF

- Dépenses de fonctionnement :	3 112,46 €
- Recettes de fonctionnement :	4 208,07 €
- Excédent 2018 :	1 095,61 €
- Déficit reporté :	- 1 153,08 €
- Résultat de clôture :	**- 57,47 €**
- Dépenses d'investissement :	2 325,52 €
- Recettes d'investissement :	2 094,00 €
- Déficit 2017:	- 231,52 €
- Excédent reporté :	6 148,94 €
- Résultat de clôture :	**5 859,95 €**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

- Dépenses de fonctionnement :	4 081,47 €
- Recettes de fonctionnement :	4 081,47 €
- Dépenses d'investissement :	8 011,42 €
- Recettes d'investissement :	8 011,42 €

Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour cette année encore.
La taxe d'habitation restera à 18,20%
La taxe foncière (bâtie) restera à 21,00%
La taxe foncière (non bâtie) restera à 73,50 %

Protection sociale complémentaire / volet prévoyances
Mandat au centre de gestion de la F.P.T. Des Deux-Sèvres pour convention de participation

Le Conseil municipal d'AMURÉ
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 25 alinéa 6,
Vu le décret n° 1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,
Vu l'avis du Comité technique placé auprès du Centre de gestion en date du 12 mars 2019
Vu l'exposé du Maire

Le Conseil municipal d'Amuré après en avoir délibéré,

DECIDE :

1°) de participer au financement des cotisations des agents pour le volet prévoyance
2°) de retenir la convention de participation ;
3°) de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation volet prévoyance que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres va engager en 2019 conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et à ce titre lui donne mandat,

et prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis à partir de juillet 2019 afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion des Deux-Sèvres à compter du 1er janvier 2020.
4°) de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1er janvier 2020, comme suit :

- *Montant en euros* : 5 euros/agent/mois

5°) de retenir le régime indemnitaire dans la base de cotisations des différentes garanties

N.B. *: Le montant de la participation peut être indicatif ou estimatif dans cette première délibération avant mise en concurrence. La seconde délibération qui sera prise après mise en concurrence et avant la signature de la convention, devra indiquer le montant définitif de la participation accordée.*

PREND L'ENGAGEMENT d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Echange de terrain pour chemin piétonnier Lotissement La Grosse Pierre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un chemin piétonnier qui relierait le lotissement La Grosse Pierre au nouvel Arrêt de bus parking de la Maire en passant derrière la mairie.
Pour cela, il est nécessaire d'acquérir une partie de la parcelle ZO 194.
Après avoir rencontré le propriétaire de cette parcelle ainsi que celui de la parcelle ZO 171, il a été acté un échange avec le fossé communal entre la Commune et le propriétaire de la parcelle ZO 194, Monsieur MOUSSEAU Philippe (voir plan ci-dessous)
La superficie de terrain à échanger sera environ de 350m², superficie qui sera confirmée après le passage du géomètre.

Les frais de notaire ainsi que les frais de géomètre seront à la charge de la commune.
Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à cet échange.

Déclaration d'Intention d'Aliéner ZO 145p et ZO 237

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner pour le bien situé

- 1 chemin de traverse ZO 237 et ZO 145p

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette déclaration d'intention d'aliéner

Questions diverses

- Un courrier a été envoyé au Parc pour la réparation de ponts et ponceaux dans le marais.
- La CAN fait actuellement une étude d'opportunité et de faisabilité pour une commande groupée pour l'acquisition de défibrillateurs
- La fête du Frêne Têtard sera les 26 et 27 octobre 2019. Des stagiaires sont missionner pour travailler dessus.

La séance est levée à 21h00

N° DCM	OBJET
DCM 09 - 2019	**COMMUNE Compte administratif et compte de gestion 2018 - Approbation**
DCM 10 - 2019	**LOTISSEMENT Compte administratif et compte de gestion 2018 - Approbation**
DCM 11 - 2019	**PHOTOVOLTAIQUE - Compte administratif et compte de gestion 2018 - Approbation**
DCM 12 - 2019	**Affectation résultat commune**
DCM 13 - 2019	**Affectation de résultats Lotissement La Grosse Pierre**
DCM 14 - 2019	**Affectation de résultats Panneaux Photovoltaïque**
DCM 15 - 2019	**Vote du budget 2019 - COMMUNE**
DCM 16 - 2019	**Vote du budget 2019 - LOTISSEMENT**
DCM 17 - 2019	**Vote du budget 2019 - PHOTOVOLTAÏQUE**
DCM 18 - 2019	**Vote des taux d'imposition**
DCM 19 - 2019	**Mise en œuvre protection sociale donnant mandat au CDG**
DCM 20 - 2019	**Echange de terrain pour chemin piétonnier Lotissement La Grosse Pierre**
DCM 21 - 2019	**Déclaration d'Intention d'Aliéner ZO 145p et ZO 237**

MOINARD Marcel		REIGNIER Bernard	
MICHAUD Loïc		BROSSARD Vincent	
HERAULT Francette		GAUDIN Gilles	
GEANT Thierry		GATARD Annie	Absente excusée Pouvoir à Mr MOINARD
COMINET Lydiane		QUEIROS Catherine	